Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 018-211800123-20250516-2025_25-DE

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Mai 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	7

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 16 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/05/2025.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusés séance : Excusé ayant donné procuration : M. MOULINNEUF Michel à M. CHANDAT David

Absents : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRINQUET Simone

2025_25 – Délibération portant attribution des marchés pour la réhabilitation de la Place du Plessis

Aménagement comportant 2 lots : 1/ VRD – 2/ Paysage et Mobiliers – Marché à procédure adaptée (MAPA) – Attribution du marché – Choix de l'entreprise – Délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Madame la Maire informe le conseil municipal de l'avancement de la réhabilitation de la Place du Plessis.

En date du 22 avril 2025, la Préfecture a adressé à la commune l'Arrêté n° 2025-0438 portant attribution d'une subvention au titre de la DETR d'un montant de 138 640 € représentant 35 % du montant prévisionnel des dépenses de la réhabilitation de la Place du Plessis.

Le maître d'œuvre a procédé à la publication de l'appel public à la concurrence le jeudi 6 mars 2025 dans le Journal d'Annonces Légales du Berry Républicain. La date limite de remise des offres était fixée au mercredi 2 avril 2025 à 13h00.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture puis d'une analyse des offres par le cabinet Ingénierie Conseil en Aménagement - ICA, basé à Saint Martin d'Auxigny, chargé de la mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maitrise d'ouvrage. Trois offres ont été remises pour le lot 1 et sept offres pour le lot 2.

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 018-211800123-20250516-2025_25-DE

La commission Marché A Procédure Adaptée s'est réunie le 22 avril 2025 à titre strictement consultatif et en présence du maître d'œuvre afin de prendre connaissance du Rapport d'analyse des offres. Le cabinet ICA avait prévu une enveloppe estimative de 290 000 € pour le lot 1 – VRD et une enveloppe de 75 666.64 € pour le Lot 2 – Paysage et mobiliers.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée par le maître d'œuvre selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir, pour le lot 1 VRD : le prix des prestations (80 %), délais (20 %) et pour le lot 2 Paysage et mobiliers : le prix des prestations (70 %), la valeur technique (30 %)

Madame la Maire présente le tableau de synthèse d'analyse des offres pour chaque lot et propose au Conseil Municipal d'attribuer les marchés :

Lot	Objet du lot	Montant Hors Taxes	Entreprise retenue
Lot 1	Voirie & Réseaux Divers	288 571,00 €	EIFFAGE
Lot 2	Paysage et Mobiliers	72 119,00 €	DDS

Madame la Maire indique que les entreprises retenues sont celles ayant obtenu la meilleure note au regard des critères fixés, et sont également celles qui proposent l'offre la plus économiquement avantageuse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté **à l'unanimité :**

- Accepte les marchés des travaux de VRD pour le lot 1 et des travaux de paysage et mobiliers pour le lot 2 ; pour la réhabilitation de la Place du Plessis ;
- Décide d'attribuer le lot 1 du marché à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 288 571 €uros HT (346 285,20 €uros TTC) reconnue comme l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- Décide d'attribuer le lot 2 du marché à l'entreprise DDS pour un montant de 72 119 €uros HT (86 542,80 €uros TTC) reconnue comme l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;
- Autorise la Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19 Mai 2025
La Maire
Francine MENARD

MAIRIE D'ARGENVIERES
18 (Cher)

Le/La Secrétaire de séance
Mme TRINQUET Simone

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 20/05/2025
Transmis au contrôle de légalité le : 20/05/2025